

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de Sainghin-en-Weppes
du 13 octobre 2021**

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, BRASME MEENS Marie-Laure, PARMENTIER RICHEZ Isabelle, ROLAND Eric, POUILLIER Bernard, BAJERSKI Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ROELENS BULA Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, ZWERTVAEGHER Florence, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU WAETERLOOS Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, WAYENBURG Aymeric.

Avaient donné procuration :

Mme DESPREZ Martine à Mme ARNOULD Caroline
M. AFFLARD Christian à Mme DUPONT Valérie
M. BAILLY Claude à M. DUCATEZ Marc
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre la séance à 20h00, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

Caroline ARNOULD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire donne quelques informations.

Tout d'abord, il indique que, pour la première fois, la ville de Sainghin organise une fête des allumoirs – qui débutera ce samedi à 18h30.

4 nouveaux recrutements ont été fait en Mairie sous la forme de services civiques. Les quatre jeunes ont été recrutés pour intervenir auprès des séniors – objectif de lutte contre l'isolement. M. le Maire précise que 4 des 10 contrats signés par Solidarité Senior sont à Sainghin.

M. le Maire revient ensuite sur la nouvelle piste cyclable livrée cet été qui permet de liaisonner la sortie de Sainghin vers le collège de Beaucamps-Ligny et vers Fournes-en-Weppes. Cet engagement tenu était inscrit au programme.

Un temps fort de la rentrée des classes : l'inauguration de l'école Yann Arthus-Bertrand. M. le Maire se félicite de la qualité de la nouvelle école. L'inauguration a pu être finalement réalisée au moment symbolique de la rentrée des classes. On remercie Yann Arthus-Bertrand d'être venu à Sainghin pour l'inauguration et la projection de son film Legacy.

M. le Maire passe ensuite à l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021.

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité des membres présents.**

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n°1 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire salut l'arrivée de M. Aymeric WAYENBURG. Il lui souhaite la bienvenue.

Délibération n°2 : Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission « Famille »

M. le Maire présente la délibération. En raison de la démission de M. DURIEZ Romain, il convient de nommer un nouveau membre de la commission «Famille» (Enfance – Jeunesse – Ecoles – Affaires scolaires).

Il demande au groupe « Esprit Village » qui ils souhaitent mettre en remplacement. Mme CAPANNELLI propose qu'Aymeric WAYENBURG remplace Romain DURIEZ au sein de la commission.

M. le Maire demande si les membres du conseil municipal sont d'accord pour valider l'élection à main levée. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.

M. Aymeric WAYENBURG est élu au sein de la commission **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°3 : Mise à jour de la liste des membres de la commission d'appel d'offres

M. le Maire présente la délibération.

Mme CAPANNELLI demande s'il est possible de proposer à quelqu'un d'autre du groupe.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas possible.

La nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Président : M. le Maire

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard POULLIER	Bruno DEWAILLY
Claude BAILLY	Christian AFFLARD
Dominique ARSCHOOT	Nadège BOITEAU
Marc DUCATEZ	Eric ROLAND
Claire CAPANNELLI	Marie-Laurence BARBE

Le conseil municipal prend acte de la modification du tableau portant composition de la commission d'appel d'offres **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n° 4 : Décision modificative budgétaire n°1

M. POULLIER présente la délibération.

Il détaille les principaux points de la délibération.

Deux excédents sont intégrés en fonctionnement : Taxe sur les pylônes électriques et FCTVA.

Les recettes supplémentaires sont affectées en dépenses afin que le budget soit équilibré.

Côté investissement : une recette supplémentaire est enregistrée : 150 500 € en FCTVA. 700 000 € avaient été provisionnés. La recette s'établit à plus de 850 000 €.

Cela provient en grande partie des dépenses du groupe scolaire Yann Arthus-Bertrand.

Cela servira à rembourser l'emprunt In Fine qui avait complété le financement de YAB.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°5 : Redevance d'occupation du domaine public - Café brasserie « Au Tiot Sainghin »

M. POULLIER présente la délibération.

Il indique que la brasserie, qui a ouvert assez récemment, a souhaité pouvoir continuer et développer son activité en installant la terrasse qui occupe le domaine public sur la Place du Général de Gaulle.

Cette occupation a été autorisée mais implique une redevance.

Le montant a fait l'objet d'un avis positif en commission. Le montant est de 8 000 € et serait payable au trimestre.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour - 6 abstentions M. MORTELECQUE Denis, Mme GUERBEAU Pascale, Mme MOUILLE Sophie, Mme CAPANNELLI Claire, Mme BARBE Marie-Laurence, M. WAYENBURG Aymeric)**.

Délibération n°6 : Création d'un poste d'adjoint administratif

M. DEWAILLY présente la délibération.

Le poste servira à pourvoir le service associations fêtes et cérémonie. Il s'agit du changement de filière d'un agent.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°7 : Création d'un emploi permanent de brigadier-chef principal de police municipale

M. DEWAILLY présente la délibération. En raison de la mutation du chef du service de police municipale, il convient de procéder à son remplacement pour la continuité et les besoins du service.

Il est proposé de créer à compter du 1^{er} novembre 2021 un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°8 : Suppressions de postes

M. DEWAILLY présente la délibération. Il précise que les trois postes sont des postes d'agents ayant mutés dans d'autres communes.

Il précise que ces points ont été votés à l'unanimité en comité technique.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°9 : Mise à jour du tableau des effectifs

M. DEWAILLY présente la délibération.

Le Conseil municipal se prononce sur l'adoption du tableau des emplois prenant en compte les suppressions et création de postes décidées en séance du 13 octobre 2021.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°10 : Modification de la convention de partenariat pour les accueils de loisirs avec la commune de Wicres

Mme ROELENS présente la délibération.

Une convention de partenariat pour les accueils de loisirs a été passée entre les communes de Sainghin-en-Weppes et Wicres conformément à la décision prise en séance du conseil municipal du 14 avril 2021.

Aujourd'hui, il convient de préciser les termes de l'article 4 de la convention, notamment au niveau du versement de la participation financière de la ville de Wicres.

La convention modifiée annexée à la note de synthèse est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°11 : Délégation du service public de la fourrière automobile – Désignation du délégataire et autorisation de signature de la convention

M. POULLIER présente la délibération.

Il indique que, jusqu'à présent la convention était passée avec la Carrosserie des Weppes. Ne pouvant plus assurer la prestation, un autre acteur du secteur a été sollicité.

L'acteur reste local puisque la société Buisine est basée sur Bois Grenier.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°12 : Création d'un comité consultatif pour le projet d'un espace culturel

Mme PARMENTIER présente la délibération. Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer un comité consultatif chargé d'étudier le projet de création de l'espace culturel.

Le comité devrait atteindre une vingtaine de personnes. La composition du comité consultatif proposée est la suivante :

- Présidence : M. le Maire
- L'Adjointe à la Culture
- Deux élus du Conseil municipal (un de chaque liste présente aux élections)
- Les directeurs(trices) d'écoles
- Un représentant de l'association de l'Ecole de Musique de Sainghin-en-Weppes
- Les bénévoles de la bibliothèque
- Des agents municipaux : Directeur général des Services, Responsable de la bibliothèque, Responsable de la Maison de la Petite Enfance.
- Nos partenaires financiers et institutionnels : le département du Nord, la DRAC, la Métropole Européenne de Lille
- Le cabinet JIGSAW, cabinet spécialisé en ingénierie culturelle
- Des Sainghinois volontaires qui seront désignés par M. le Maire

Il est décidé **à l'unanimité des membres présents**,

- d'approuver la création du comité consultatif pour le projet de l'espace culturel
- d'adopter la composition de ce comité telle que présentée en séance

Le candidat de la liste majoritaire est Mme Valérie DUPONT et Mme CAPANNELLI pour la liste « Esprit Village ». Elles sont élues **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n°13 : Avis sur la vente de la parcelle AE 74

M. le Maire présente la délibération.

Il montre la parcelle sur le PowerPoint, précisant que la parcelle objet de la délibération figure en bleu sur l'image. Elle mesure environ 1 500 m². Aujourd'hui, cette parcelle est située au sein du parc dit « spider parc ». Ce parc est composé de la parcelle AE 74 et de la parcelle AE 159. Cette seconde parcelle est d'une surface de 1 975 m².

Les Domaines ont estimé la parcelle à 159 000 €.

L'objectif de la vente est de financer des opérations d'investissement de la commune (école maternelle, agrandissement du parc urbain, etc....).

Il indique que la commune s'engage à ce que les 2 000 m² restant du parc soient classés en parcs et jardins.

Des échanges s'en suivent.

La délibération est adoptée **à la majorité des suffrages exprimés (22 voix pour - 7 contre M. MORTELECQUE Denis, Mme GUERBEAU Pascale, Mme MOUILLE Sophie, Mme CAPANNELLI Claire, Mme BARBE Marie-Laurence, M. WAYENBURG Aymeric, M. CARTIGNY Pierre-Alexis)**.

Délibération n°14 : Mise à jour du tableau de recensement de longueur de la voirie communale

M. le Maire présente la délibération.

Au terme de la procédure de transfert d'office engagée en 2018 par la Métropole Européenne de Lille, les services métropolitains viennent de notifier à la commune le transfert de la portion de la rue du 8 mai 1945 pour une longueur de 160 mètres (tenant Av. de la Rénovation – aboutissant Carrière des Combles) dans le domaine public métropolitain.

Il convient donc de réactualiser le tableau de la voirie communale. De ce fait, le linéaire de voiries communales passe de 35 952 mètres linéaires à 36 112 mètres linéaires.

La délibération est adoptée **à l'unanimité des membres présents**.

Délibération n° 15 : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

M. le Maire présente le cadre du PADD.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Les orientations proposées lors du débat tenu par le conseil municipal sont :

1. URBANISME ET MOBILITÉ

- **Limiter les extensions urbaines** : problématique des champs captants
- **Eviter l'installation durable des friches** = dents creuses dans le tissu urbain
- **Encourager les mobilités douces**
 - **Élaborer un vrai plan cycliste métropolitain**
 - Travail avec la Métropole Européenne de Lille et l'Association au Droit Au Vélo pour
 - Intégrer Sainghin au plan de l'intercommunalité (chaucidou vers Wavrin, piste vers RN41, future piste vers Marquillies) pour relier la commune aux éléments structurants scolaires et de loisirs
 - Relier le nord et le sud de Sainghin : un plan cycliste à l'échelle communale

- **Valoriser les chemins pédestres**, les liasonner entre eux pour en faire des circuits communaux et avec celles des communes proches

2. TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES

- **Favoriser les projets d'économie durable et circulaire**
 - Projet présenté en novembre 2020 par le cabinet d'architectes Jinkau pour la maison 10 rue Jules Guesde
 - Rénovation en réemployant des matériaux déjà utilisés une première fois
 - Transformation en logement locatif T2

3. CADRE DE VIE

- **Mettre en valeur les espaces naturels périurbains**
 - Le coin nature proposé par l'Espace Naturel Métropolitain
 - Valorisation du Bois de l'An 2000, des jardins familiaux et de l'espace agricole derrière
 - Diagnostic et attente de propositions
 - La reconversion de la Blanchisserie en Parc de la Tortue et son intégration au Parc de la Deûle
 - La phase de gestion de la pollution est terminée depuis mai 2020
 - Un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 octobre
 - Extension du parc vers Bauvin avec l'acquisition de 9ha supplémentaires à côté de l'étang
 - Prochaine réunion de mise au point avec la chef de projet trame verte et bleue à La Métropole Européenne de Lille
- **Reconquérir le patrimoine hydrologique de la commune** : Libaude au nord, Tortue au sud
 - 4 critères : lutte contre les inondations / reconquête environnementale / cadre de vie / attractivité
 - Travail de longue haleine : entre 7 et 11 ans et en plusieurs phases (Phase 1 d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dure 3 ans) Suivent la conception (Étude de Maîtrise d'œuvre), l'accompagnement avec les procédures réglementaires et enfin 1 – 3 ans de travail)
 - La phase de diagnostic est entamée pour la **Libaude** depuis 1 an et demi : prochaine restitution du diagnostic puis phase de modélisation et enfin présentation du projet après une concertation avec les utilisateurs
 - **Tortue** 1^{ère} priorité des 44 projets métropolitains. L'étude commencera dans ce mandat
- **Valoriser l'aspect environnemental des communes Gardiennes de l'eau** :
 - Travailler avec le monde agricole pour réduire la quantité d'intrants (engrais, pesticides) sur le périmètre des champs captants.

Le conseil municipal prend acte **à l'unanimité des membres présents** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille.

Délibération n°16 : Installations classées – Enquête publique environnementale unique Société Automotive Cells Company SE à Douvrin et Billy Berclau

M. le Maire présente la délibération.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, ce projet est soumis à une enquête publique dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celles dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon d'un kilomètre du lieu d'implantation de l'établissement.

La commune de Sainghin-en-Weppes étant concernée, il convient que le conseil municipal formule un avis sur ce projet.

Le conseil municipal émet, **à l'unanimité des membres présents**, un avis favorable au projet.